

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 4 avril 2017

N° 17.04.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 4 avril 2017 à 20 heures, sous la Présidence de M. Michel D'AVENTURE, Maire (absents excusés, H. Jeandeau, A. Triboulet, S. Antoinet).

Est désigné secrétaire de séance, D. Duvert. Après avoir adopté le compte rendu de la dernière séance et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjointes et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

ADOPTION DES PIÈCES BUDGÉTAIRES

1) COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016 :

Après présentation détaillée par Mme CORSIN, 4^{ème} adjointe chargée des finances, le Conseil adopte les comptes administratifs communaux, en concordance avec les comptes de gestion dressés par Mme Le Receveur Municipal, qui font ressortir :

➤ Commune :

- Section de fonctionnement : Excédent de clôture de 163 600.38 €
(Recettes 1 351 207.79 € et dépenses 1 187 607.41 €)
- Section d'investissement : Déficit de clôture de 5 459.40 €
(Recettes 455 742.67 € et dépenses 461 202.07 €)

Compte tenu du solde des restes à réaliser déficitaire de 86 944 €, le Conseil affecte, au budget primitif 2017, la somme de 92 403.40 € en Investissement, article 1068 (couverture du déficit et du solde des restes à réaliser) et 71 196.98 € à l'article 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

➤ Assainissement:

- Section de fonctionnement : Excédent de clôture de 49 990.38 €
(Recettes 138 735.69 € et dépenses 88 745.31 €)
- Section d'investissement : Déficit de clôture de 27 472.74 €
(Recettes 321 001.58 € et dépenses 348 474.32 €)

Compte tenu du solde des restes à réaliser déficitaire de 8 516 €, le conseil affecte, au budget primitif 2017, la somme de 35 988.74 € en Investissement, article 1068 et 14 001.64 € à l'article 002 "Excédent de fonctionnement reporté".

Après vote, les comptes administratifs 2016, en concordance avec les comptes de gestion dressés par le receveur municipal de la commune, sont adoptés à l'unanimité.

2) BUDGETS PRIMITIFS 2017 :

➤ BUDGET COMMUNAL

Après présentation détaillée des projets de Budget établis par la Commission des finances en présence de Mme Tanguy, receveur municipal, le Conseil examine le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 317 938 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 451 731 €

Le budget 2017, pour les **dépenses de fonctionnement** a été établi au plus juste voire en diminuant certains postes de dépenses, telles les charges de gestion courante, les subventions versées ou en reportant certains travaux d'entretien de bâtiments (bibliothèque, école) et certaines acquisitions de matériel. Les charges de personnel et d'élus sont impactées par la hausse du point d'indice et les avancements de carrière. Les autres

postes sont subis telles les contributions obligatoires aux syndicats intercommunaux ou service départemental d'incendie.

Comme les années précédentes, les nouvelles dépenses à notre charge depuis 1 ou 2 ans continuent d'impacter fortement le budget communal, à savoir :

- réforme des rythmes scolaires + 45 686 €, (renégocié à la baisse avec le CLEM)
- instruction du droit des sols par Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) suite au désengagement de l'Etat : + 10 740 €,
- la participation au fonctionnement de la micro crèche retenue par la MBA sur notre attribution de compensation + 50 646 (en baisse par rapport à 2016 suite au nouveau mode de répartition et à une baisse de fréquentation),
- la reprise du paiement de la cotisation du SDIS depuis 2014 avec à notre charge, la hausse depuis cette date + 9 184 €,
- la location de modules Algéco suite à la hausse des effectifs aux écoles + 12 850 €.

En recette de fonctionnement, les dotations attribuées par l'état, bien qu'annoncées pour fin mars 2017, ne sont pas connues. Le chiffre inscrit résulte donc d'une simulation faite en déduisant la contribution au redressement des finances publiques pour un montant identique à l'année précédente. Il en est de même pour la Dotation de Solidarité Rurale inscrite à un montant équivalent à l'année précédente. Pour atteindre l'équilibre budgétaire et dégager suffisamment d'autofinancement pour rembourser le capital des emprunts, une hausse des contributions directes, après application d'un coefficient de variation proportionnelle de 1.045246, s'avère nécessaire malgré la revalorisation des valeurs locatives foncières, afin de générer une recette de 722 025 € en 2017. (Pour mémoire, pas de hausse en 2016).

Les principaux postes d'investissement cette année (coût TTC) prévus sont :

- . Acquisition matériel de bureau et informatique école (dont renouvellement classe mobile de 15 ordinateurs portables obsolètes) : 7 300 €
- . Acquisition mobilier école et divers : 558 € de crédits de report + 3 542 €
- . Acquisition matériels divers : mobiliers urbains, plaques rues, panneaux police, réfrigérateur : 5 200 €
- . Acquisition matériels pour le service technique: 6 500 €
- . Remplacement des commandes d'éclairage vétustes avec le Sydesl, et enfouissement ligne télécom rue Fontaine et éclairage public du parking Jouvence : 15 910 € de crédits de report + 12 090 €
- . Op 38 : Eclairage courts tennis extérieurs & renforcement de l'éclairage à la salle des sports : 25 100 € de crédits de report + 6 100 €
- . Op 53 : Travaux d'amélioration au cimetière : 5 000 € pour un nouveau columbarium
- . Op 82 : Travaux de mises aux normes accessibilité de bâtiments publics : 23 880 € de crédits de report + 47 080 €
- . Op 90 : Report des crédits pour la création d'un parking Jouvence et l'aménagement et mise en accessibilité de la Rue de la Fontaine : 231 890 € de crédits de report + 255 285 € pour la rue.
- . Op 92 : Travaux sur voirie communale : 70 000 €
- . Op 94 : Extension de l'école maternelle : 590 000 € (le lancement de cette opération sera fonction des subventions attribuées pour sa réalisation)

Bien qu'en baisse et réduits au minimum et malgré les subventions sollicitées, ces investissements devront être financés par le recours à un emprunt de 530 643 € auquel s'ajoute le report de l'emprunt 2016 de 130 000 €, soit un emprunt de 660 643 €. Les recettes propres (autofinancement) et financières servant au remboursement du capital des emprunts d'un montant de 109 901 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 10 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, approuve le budget primitif 2017.

Délibération votant les taux des taxes locales

M. Le Maire présente au Conseil les bases nettes d'imposition de la commune pour l'année 2017 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux, et qui font ressortir un produit fiscal de 690 770 €. Considérant qu'afin d'équilibrer la section de fonctionnement, un produit fiscal de

722 025 € est nécessaire, il est proposé, pour atteindre ce produit fiscal, d'augmenter les taux des trois taxes locales, en appliquant à ces derniers un coefficient de variation proportionnelle de 1.045246.

Le conseil municipal, après vote à main levée, par 9 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions :

- décide d'augmenter, pour l'année 2017, les taux des trois taxes locales votés en 2016, en appliquant à ces derniers un coefficient de variation proportionnelle de 1.045246 ;
- fixe les taux d'imposition ainsi qu'il suit :
 - Taxe d'habitation = 11.08 %,
 - Taxe Foncier bâti = 16.64 %,
 - Taxe Foncier non bâti = 41.40 %.

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil examine le budget primitif ASSAINISSEMENT 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 132 399 €

Dépenses et recettes d'investissement : 355 755 €

Les principaux postes de dépenses d'investissement concernent le renouvellement de la canalisation d'eaux usées Rue du Quart/Rue de la Poste (145 000 €), la réhabilitation de regards (10 000 €), et l'installation d'une unité de déphosphatation à la station d'épuration (53 200 € de crédit de report) conformément aux priorités définies dans notre schéma directeur d'assainissement.

Les principales recettes d'investissement sont les subventions attribuées par le Département de Saône et Loire et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, et la récupération de TVA auprès du fermier.

Pour équilibrer ce budget, un emprunt de 12 034 € est inscrit, emprunt qui ne sera pas forcément réalisé si les consultations des entreprises sont en dessous des estimations des maîtres d'œuvre.

Après délibéré, ce budget est adopté à l'unanimité.

AIDES DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Dès que les règlements des aides pouvant être octroyées seront publiés, le Conseil décide de déposer une demande de subvention auprès du Département afin d'aider au financement de l'extension de l'école maternelle, et éventuellement de la Région si le projet est éligible, et charge le Maire de déposer les dossiers correspondants.

ALIGNEMENT CHEMIN DE LA BEUGNONNE

M. le Maire présente le plan d'alignement de ce chemin établi par un géomètre suite à la pose de bornes à hauteur de la propriété Roussot afin de délimiter précisément l'emprise du domaine public et de cette propriété. Un arrêté sera pris conformément à ce plan pour entériner ces limites.

AFFAIRES SCOLAIRES

Mme Rodriguez informe le Conseil qu'elle s'est rendue le 28 mars au conseil d'école. Après la présentation des effectifs à la rentrée scolaire et des activités proposées, ont été évoqués la surveillance, quelquefois délicate, des enfants pendant le temps méridien et la dangerosité de la sortie pour les piétons « Rue des Préauds » due à la vitesse excessive des automobilistes malgré les deux ralentisseurs et le passage piétonnier.

A également eu lieu, le 30 mars, le comité de pilotage des rythmes scolaires. L'ensemble des acteurs est satisfait du système mis en place, et la nouvelle organisation pour les CP/CE1 (3 fois 1 heure de TAP au lieu de 2 fois une heure trente) convient mieux au rythme des enfants qui semblent moins fatigués.

Les comptes rendus de ces deux réunions seront adressés aux conseillers par mail.

SIVU DES POMPIERS EN VAL LAMARTINIEN

M. Sey explique que les élus du SIVU ont été reçus par le SDIS, qui va étudier les demandes du SIVU à intégrer dans les projets de convention à passer pour la mise en œuvre d'un double engagement de nos sapeurs-pompiers (SIVU/SDIS). Ensuite, les conventions devront être adoptées par le SIVU pour démarrer cette expérimentation.

SYNDICAT DES EAUX DE LA PETITE GROSNE

M. Merle rappelle que le budget primitif du syndicat a été voté en fin d'année. Aussi, lors du dernier comité, seuls les compte administratif et compte de gestion ont été adoptés. A noter que les consorts De Boisset, en litige avec le syndicat, après avoir été déboutés en première instance puis en appel devant les tribunaux civils, intentent un nouveau recours devant le Tribunal Administratif.

SIVOM DE LA PETITE GROSNE

M. Merle informe que les pièces budgétaires ont été adoptées lors du dernier comité, avec une augmentation totale de 15 000 € répartie entre les participations de chaque commune, hausse due aux travaux faits l'année dernière à La Roche Vineuse et Davayé, mais il rappelle que ces mêmes participations ont connu une baisse constante de 22 000 € sur 8 ans.

SAINT VINCENT TOURNANTE

M. Merle indique avoir participé avec le Maire à une réunion en Préfecture pour la sécurité. La Préfecture a demandé un élargissement des dispositifs pour prévoir plus de parking compte tenu de l'incertitude quant au nombre de visiteurs attendus. Une demande sera faite également auprès de l'aérodrome pour un éventuel stationnement en ce lieu. M. le Maire précise avoir rencontré M. le Maire de Mâcon qui accepte de mettre tous les matériels et infrastructures de la ville à disposition des organisateurs, ainsi que M. le Maire de Charnay qui nous réserve pour cette manifestation les parkings de Champgrenon et La Verchère.

Cérémonie du 8 mai prévue à 12h15, rassemblement Place du Souvenir, avec une remise de médaille.

Prochain Conseil le mardi 9 MAI 2017 à 20h30

Séance Levée à 23 h 45.